

ISO

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION

ISO RECOMMENDATION R 93

CYLINDRICAL SLIVER CANS

1st EDITION

February 1959

COPYRIGHT RESERVED

The copyright of ISO Recommendations and ISO Standards belongs to ISO Member Bodies. Reproduction of these documents, in any country, may be authorized therefore only by the national standards organization of that country, being a member of ISO.

For each individual country the only valid standard is the national standard of that country.

Printed in Switzerland

Also issued in French and Russian. Copies to be obtained through the national standards organizations.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 93, *Pots cylindriques pour rubans*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 72, *Matériel pour l'industrie textile*, dont le Secrétariat est assuré par l'Association Suisse de Normalisation (SNV).

Dès sa première réunion, tenue à Zurich, en juillet 1950, le Comité Technique décida d'inclure dans son programme de travail la question des pots cylindriques pour rubans.

Au cours de sa deuxième réunion, tenue à Scheveningen, en septembre 1951, le Comité Technique confia l'étude de cette question à un Groupe de Travail, composé de la Belgique, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et, dès 1952, de l'Allemagne. Ce Groupe de Travail se réunit à plusieurs reprises pour élaborer un avant-projet.

Au cours de la troisième réunion plénière du Comité Technique, tenue à Bruxelles, en juillet 1955, cet avant-projet fut adopté, à l'unanimité des délégations présentes, comme Projet de Recommandation ISO.

En date du 10 août 1956, le Projet de Recommandation ISO fut distribué à tous les Comités Membres de l'ISO et approuvé, sous réserve de quelques modifications, par les Comités Membres suivants (au nombre de 23 sur un total de 37):

Allemagne	*Grèce	Roumanie
Autriche	Hongrie	Royaume-Uni
Belgique	Inde	*Suède
Bulgarie	*Irlande	Suisse
*Canada	Japon	Turquie
*Danemark	Pakistan	*U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	*U.S.A.
France	Pologne	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en février 1959, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

* Ces Comités Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à formuler contre l'approbation du Projet.